ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT D'ALTORF

Mairie d'ALTORF 12 Rue Principale 67120 ALTORF

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT D'ALTORF

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2014

Le 19 décembre 2014 à 19h30, les propriétaires membres de l'Association Foncière de remembrement d'ALTORF se sont réunis à la salle de la Dîme d'ALTORF en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Président, Monsieur Gérard ADOLPH.

- Nombre de propriétaires concernés : 316

- Date de la convocation : 4 décembre 2014

Présents : 22

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée était présidée par Monsieur Gérard ADOLPH, Président de l'Association. Il était assisté d'un secrétaire de séance, Monsieur Marc SCHNEIDER, secrétaire de l'Association.

Après avoir accueilli les propriétaires présents, Monsieur le Président déclare que l'Assemblée constituée ne peut délibérer valablement, le quorum n'étant pas atteint.

Le Président propose de procéder à une Assemblée Générale extraordinaire à 20h00 dans la même salle (comme précisé dans la convocation).

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

⇒ Adoption des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de ALTORF.

Monsieur le Président fait l'historique de l'Association foncière d'Altorf depuis sa création. Il expose les nouvelles dispositions concernant le fonctionnement des Associations Foncières de remembrement, dont le vote des statuts.

Monsieur le Président donne lecture de la proposition de statuts de l'Association Foncière de Remembrement d'ALTORF aux membres de l'Assemblée Générale des propriétaires et répond aux demandes d'explications.

Aucune modification de texte n'est proposée :

Après explication de Monsieur le Président, les statuts sont alors soumis au vote pour adoption à la majorité relative suffisant et sans nécessité de quorum puisqu'il s'agit d'une assemblée générale extraordinaire.

L'Assemblée Générale des propriétaires adopte par :

- 19 voix POUR,
- 1 ABSTENTION,
- 2 voix CONTRE,

les statuts de l'Association Foncière de Remembrement d'ALTORF ci-joints.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h00.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance.

ALTORF, le 29 décembre 2014

Le Président

Gérard ADOLPH